

□ Temps de lecture : 64 min.

*Au cœur des Pyrénées françaises, à Lourdes, le 11 février 1858 s'ouvre l'une des pages les plus lumineuses de la piété mariale contemporaine. Une jeune fille pauvre et simple, Bernadette Soubirous, est la protagoniste d'un événement qui dépasse toute prévision humaine : l'apparition de la Vierge Marie, qui se révèle par ces mots : « Je suis l'Immaculée Conception ». Le récit qui suit, basé sur l'histoire de M. Henri Lasserre, retrace les apparitions, les miracles et les événements qui ont suivi, l'enthousiasme populaire, l'opposition gouvernementale et la prudence ecclésiastique. Lourdes devient ainsi un signe vivant de la miséricorde de Dieu, un témoignage de la vérité de la foi et un appel pressant à la pénitence, à une époque marquée par le scepticisme et l'hostilité envers le surnaturel.*

[I. Les apparitions](#)

[II. Bernadette](#)

[III. Le gouvernement](#)

[IV. Le peuple](#)

[V. L'Église](#)

[VI. Les miracles](#)

[VII. Les adversaires vaincus](#)

[Conclusion. Lettre pastorale de l'Évêque de Tarbes, sur les apparitions survenues à la grotte de Lourdes.](#)

[L'apparition de Lourdes](#)

[Appendice. Grâces obtenues par l'intercession de Marie Auxiliatrice](#)

### ***Je suis l'Immaculée Conception.***

Les gloires de la très sainte Vierge Marie sont toujours chères au cœur de ses dévots. Dans les douleurs et dans la prospérité ils reconnaissent les précieux dons de réconfort et de protection qu'elle leur apporte. Ses gloires viennent resplendir de nouveaux triomphes quand il plaît au Seigneur de manifester par de nouveaux prodiges le puissant Patronage qu'il a confié à sa Mère Immaculée sur la Sainte Église.

C'est ainsi que la miséricorde de Dieu affermit la piété des dévots de Marie et remplit leurs cœurs de très douces consolations. Elle conquiert de nombreuses âmes et multiplie la foi.

Parfois, on pourrait dire qu'au monde égaré par des doctrines impies et aux peuples trompés par des enseignements pervers et entraînés à l'incrédulité par des docteurs souvent puissants grâce à l'appui des gouvernements, le Seigneur veut

apporter de nouveaux secours et manifester davantage sa Providence par des moyens sensibles pour le triomphe de la foi.

Cette pensée nous vient en méditant sur les manifestations et les prodiges survenus ces dernières années à Lourdes. Nous y discernons un caractère d'évidence et de clarté tout particulier, car les faits merveilleux se sont produits au milieu et sous les yeux de tout un peuple ; ils ont rencontré de puissantes oppositions, mais ont abouti finalement à dissiper tout doute ou incertitude, et à faire triompher la vérité contre les visées des opposants'.

On criait : halte au surnaturel, dissipons les hallucinations, déjouons les tromperies. Mais le surnaturel triomphait, les prétendues hallucinations se révélaient de splendides vérités, et les tromperies apparaissaient du côté de ceux qui s'obstinaient à nier et à contester l'évidence.

Donc, à Lourdes !

Allons admirer le nouveau triomphe de la très sainte Vierge et un splendide triomphe de la Foi catholique.

Tel est le but du récit que nous entreprenons, en abrégé, des apparitions et des prodiges de Notre-Dame de Lourdes, en nous basant sur l'histoire publiée en détail par M. Henri Lasserre et traduite en italien.

Nous souhaitons inciter nos lecteurs à lire ce livre, qui les satisfera pleinement. Nous nous efforcerons entre-temps de donner une information précise des faits principaux et de faire connaître suffisamment Notre-Dame de Lourdes.

## **I. Les apparitions**

La petite ville de Lourdes, dans le département des Hautes-Pyrénées, compte quatre ou cinq mille habitants ; elle est située à l'embouchure des sept vallées du Lavedan et au carrefour des routes menant aux célèbres stations thermales de Barèges, Saint-Sauveur, Cauterets, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, Luz, Eaux-Bonnes. C'est là qu'habitait François Soubirous avec sa femme et quatre enfants. L'aînée, Bernadette, âgée de 14 ans, fut choisie par la très sainte Vierge pour être sa messagère, et obtint l'insigne faveur de la contempler plusieurs fois.

Le onze février de l'année 1858, Bernadette était avec sa sœur cadette, nommée Marie, et avec une autre jeune fille, nommée Jeanne Abadie, à ramasser du bois sec pour le pauvre foyer domestique, quand elle vit soudain apparaître devant une grotte, entourée de l'extraordinaire splendeur d'une vive lumière, une très belle dame qu'elle put contempler pendant un quart d'heure. Elle eut ensuite la même faveur dix-sept autres fois.

L'aspect de la sublime personne n'avait rien de vague ou d'aérien, ni d'aucune manière fantastique, mais montrait plutôt une vive réalité, un corps humain, que

l'œil jugeait palpable comme un être humain, et qui n'avait de particulier que de montrer une grande amabilité et d'être entourée d'une vive lumière.

Cette lumière n'offusquait ni n'éblouissait les yeux comme celle du soleil. Au contraire, cette auréole lumineuse, resplendissante comme un faisceau de rayons lumineux, attirait les regards, qui semblaient s'y immerger et s'y délecter avec plaisir.

De taille moyenne, elle semblait jeune dans la grâce de ses vingt ans. Elle exhalait la candeur de l'innocence et la pureté virginale, la tendresse et la gravité maternelles, la sagesse et la majesté.

Sa beauté échappait à toute description ; un ovale gracieux était la forme de son visage, ses yeux étaient céruléens, d'une douceur telle qu'ils attendrissaient le cœur de celui qui la regardait. Ses lèvres et sa bouche exprimaient une bonté divine.

Ses vêtements, d'un tissu inconnu, étaient blancs comme la neige et d'une grande magnificence. La robe, longue et traînante, laissait voir ses pieds, et sur chacun d'eux une rose de la couleur de l'or.

Une ceinture céruléenne comme le ciel lui serrait la taille avec un demi-nœud, et pendait en deux longs pans jusqu'aux pieds. Un ample voile blanc enveloppait sa tête et couvrait les épaules et le haut des bras, descendant jusqu'au bas de la robe. Aucun ornement semblable à des bijoux, ni aucun diadème. De ses mains jointes en acte de fervente prière pendait un chapelet de grains blancs comme le lait, retenus par un fil jaune comme l'or. Les grains glissaient l'un après l'autre entre ses doigts. Les lèvres de cette Reine restaient immobiles.

Cette apparition merveilleuse regardait Bernadette ; et celle-ci, dans son premier étonnement, prit instinctivement son chapelet en main, et le tenant entre ses doigts, voulut porter sa main à son front pour faire le signe de la croix. Mais elle tremblait tellement qu'elle n'eut pas la force de lever le bras, qui retomba aussitôt impuissant sur ses genoux.

Lors des apparitions, certaines particularités se manifestèrent, qu'il est bon de raconter.

Durant la troisième apparition, survenue le jeudi 18 février, la mystérieuse Dame invita Bernadette à venir au même endroit pendant quinze jours. Elle lui promit de la rendre heureuse, non pas dans ce monde, mais dans l'autre ; elle dit qu'elle désirait voir d'autres personnes avec Bernadette.

Une autre fois, le regard de la Dame céleste semblait tourner tout autour, puis s'arrêter avec une expression de douleur sur Bernadette agenouillée.

— Qu'avez-vous ? dit celle-ci ; que faut-il faire ?

— Prier pour les pécheurs, fut la réponse. L'expression douloureuse se répercuta sur

Bernadette, répandant sur son visage une indicible tristesse ; de ses yeux toujours ouverts et fixés sur l'apparition sortirent deux larmes, qui s'arrêtèrent sur ses joues. Puis elle se rasséréna, et son visage s'illumina comme par un rayon de joie.

Trois fois la Vierge merveilleuse confia trois secrets à Bernadette, qui la concernaient personnellement, en lui défendant de les révéler à quiconque. Elle lui imposa de dire aux prêtres que c'était sa volonté qu'on lui construise une chapelle en ce lieu, et qu'on fasse des processions. Elle prononça aussi le mot : *Pénitence ! pénitence !*

Digne d'une mention spéciale est le 25 mars, jour consacré à l'Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie, à la fin des quinze visites de Bernadette à la grotte. Elle s'y rendit de nouveau, mue par un grand élan intérieur. En la voyant, la foule la suivit en grand nombre.

Bernadette avait déjà plusieurs fois demandé son nom à la céleste Dame. Elle répéta quatre fois la question, et insista encore alors que l'apparition semblait déjà s'évanouir et prendre un aspect de plus en plus sublime. Elle tenait les mains jointes, son visage resplendissait d'une béatitude infinie. Dans sa gloire elle respirait l'humilité. De la même manière que Bernadette contemplait la Madone, celle-ci était sans aucun doute plongée dans la contemplation de la Divinité.

À la dernière demande de Bernadette, elle ouvrit les mains, laissa glisser sur son bras droit le chapelet aux grains blancs et à la chaîne d'or. Elle ouvrit les bras, les inclina vers la terre, comme pour montrer ses mains virginales pleines de bénédictions. Puis, les levant vers le ciel, elle les joignit de nouveau avec ferveur ; et regardant le ciel dans une attitude d'indicible gratitude, elle prononça ces mots : *Je suis l'Immaculée Conception !*

Cela dit, elle disparut.

La petite bergère entendait pour la première fois ces mots : *Immaculée Conception*. Et ne les comprenant pas, elle fit tout son possible en retournant à Lourdes pour bien s'en souvenir. Elle raconta ensuite qu'en chemin, alors qu'elle se rendait chez le curé, elle répétait continuellement : *Immaculée Conception, Immaculée Conception*, car elle voulait rapporter les paroles de la vision, afin qu'on construise la chapelle.

Le fait le plus notable, car il eut un effet permanent, se produisit le 25 février lorsque la Vierge imposa à Bernadette de boire et de se laver à la fontaine. Mais à un signe qui lui fut fait, elle remua la terre avec la main, faisant un trou grand comme un verre qui se remplit aussitôt d'une eau terreuse et trouble au début, puis plus limpide et claire, pour devenir enfin une source grosse comme le bras d'un enfant, donnant cent mille litres par jour.

Cette fontaine fut une source de grâces signalées et de miracles prodigieux. Nous

en raconterons quelques-uns. Mais il convient d'abord, pour compléter le récit, de montrer comment les apparitions furent jugées par le peuple, par le gouvernement, par l'Église, et comment la vérité surgit lumineuse, triomphante, malgré, ou plutôt grâce aux oppositions créées par l'incrédulité et par la rigoureuse réserve d'une sage prudence.

## **II. Bernadette**

Candide, ingénue, modeste, telle qu'elle était avant les apparitions, Bernadette le resta même lorsqu'elle fut l'objet de l'admiration publique. Étrangère à l'orgueil puéril, elle ne se vantait pas des faveurs célestes. Elle n'en parlait que si on l'interrogeait ; cependant, elle rapportait à ses parents ce qui lui arrivait, et au curé ce qu'elle devait lui manifester lorsqu'elle avait un message de la Dame céleste à lui porter.

Mais elle ne se décourageait pas quand elle était traînée, même avec des manières pas toujours exemptes de sévérité et de dureté, tantôt devant l'officier de police, tantôt devant le procureur impérial. Elle répondait inaltérable, tranquille, avec l'accent de la vérité, qui seule la gouvernait. Elle ne se perdait pas quand, feignant de l'avoir mal comprise, on reproduisait moins exactement ses dires ; elle rectifiait toujours de manière cohérente et précise.

Lorsque la première apparition eut lieu, Bernadette n'était revenue au pays que depuis quinze jours, ayant passé son enfance dans les montagnes à garder les moutons. Ce n'est qu'alors qu'elle avait commencé à aller au catéchisme. Le prêtre qui l'enseignait n'avait jamais porté son attention sur elle ; il l'interrogeait sans savoir son nom. L'ayant appelée une fois, il vit se lever humblement une petite fille chétive, pauvrement vêtue ; et il n'observa en elle rien d'autre que sa simplicité, et aussi son ignorance des choses de la religion. La pauvre fille ne cessa pas, même lorsqu'elle eut tant de célébrité, de se considérer comme la dernière de l'école. Elle avait beaucoup de mal à apprendre à lire et à écrire. Pendant les récréations, elle se mêlait à ses compagnes et jouait joyeusement avec grand plaisir. Si quelqu'un demandait la voyante, la préférée du Seigneur, la favorite de la Vierge, la Sœur qui dirigeait l'école la désignait et on n'observait qu'une simple jeune fille, vêtue pauvrement, occupée aux jeux enfantins.

Malgré tout, Bernadette ne put échapper, comme il est facile de l'imaginer, à l'attention de la foule, surtout lorsque la rumeur courut qu'elle retournerait à la grotte pendant plusieurs jours. De toutes parts affluait une foule de centaines et de milliers de personnes, à tel point qu'on compta parfois jusqu'à vingt mille personnes rassemblées.

Une fois que Bernadette se rendit à la grotte de manière inattendue, à peine la vit-

on aller dans cette direction que se rassemblèrent en peu de temps au moins dix mille personnes. Le maire, dans un rapport au préfet, rapporta qu'ayant posté des agents sur les routes et les sentiers, il reconnut la présence de 4822 habitants de Lourdes, 4838 étrangers, soit un total de 9660 personnes. Cela précisément le jour où l'on n'attendait pas la venue de Bernadette.

Mais, à quoi bon un tel concours de gens, si personne ne voyait ce qui se manifestait à la seule Bernadette ? Il faut dire que la seule vue de la jeune fille en extase était une preuve irrésistible de la vérité de l'apparition. Quelqu'un en donna la raison au moyen d'une comparaison très heureuse. Quand le soleil se lève, sa lumière éclaire les sommets des montagnes, tandis que dans la vallée règne encore l'obscurité. Celui qui habite dans les régions élevées voit le soleil, mais celui qui se trouve en bas ne le voit pas, et pourtant, en apercevant les hautes cimes frappées par les rayons du soleil, il est bien certain de sa présence. C'est ainsi que celui qui regardait Bernadette transformée, et comme illuminée par l'apparition, avait également la certitude, acquérait la même évidence du fait prodigieux. Donc le reflet devait être vraiment visible ; ou bien le souffle de Dieu qui émeut les cœurs, devait passer sur la multitude. Il semblait qu'une puissance irrésistible soulevait la population à la voix de cette petite bergère ignorante.

### **III. Le gouvernement**

Pour accroître l'évidence et affermir la vérité, le gouvernement apporta sa contribution à sa façon en s'opposant au mouvement populaire. Il déploya des rigueurs parfois excessives, jamais motivées par le moindre désordre. Le commissaire de police, le préfet, le ministre lui-même, toujours pour le bien de la religion, comme ils disaient, multipliaient les décrets, les amendes et les châtiments. On alla jusqu'à poursuivre et à sanctionner ceux qui, pour s'approcher de la grotte, s'introduisaient sur un terrain communal qui avait été interdit. Puis on enleva les fleurs, les cierges, les dons, les ornements apportés à la grotte par les fidèles. On barra la grotte elle-même avec une palissade, on posta des gendarmes et des soldats, mais malgré les condamnations et les amendes, on jetait des fleurs par-dessus la palissade, et la foule de loin s'amoncelait comme avant. Il est vraiment admirable de voir comment le comportement et les agissements des fonctionnaires publics, désireux d'entraver de tout leur pouvoir le déroulement des faits prodigieux de Lourdes, et surtout de réprimer l'élan des populations et d'étouffer la renommée qui surgissait et se propageait grandement, réussirent précisément à accumuler des preuves d'où ressortaient en pleine évidence la loyauté, la sincérité de Bernadette et son désintéressement. Tous ces contrastes ne servirent qu'à accroître l'explosion des manifestations de religion et de foi, et à

donner un plus grand aliment aux clameurs qui redoublaient et propageaient la renommée des événements prodigieux.

En voyant que les apparitions suscitaient une si grande émotion parmi les populations et que celles-ci se mirent en mouvement, tantôt par instinct de dévotion, tantôt par simple curiosité, le libéralisme officiel se sentit en quelque sorte compromis s'il ne s'opposait pas à cette explosion du sentiment religieux désormais si fortement porté à acclamer des faits évidemment surnaturels.

C'est pourquoi le procureur impérial, M. Dufour, le juge de paix, M. Duprat, le maire, son substitut, et le commissaire de police se mirent d'accord pour tenter de freiner le désordre qui leur paraissait si dangereux par suite de la réaction des foules, et donc à prendre des mesures de rigueur envers Bernadette.

Un dimanche donc, à la sortie des Vêpres, un agent de police s'approcha de Bernadette et, la touchant sur l'épaule, lui dit : au nom de la loi, suivez-moi chez le commissaire de police. Cet acte, dans de telles circonstances, indisposa les assistants, qui se mirent à murmurer et à s'indigner, mais un prêtre qui sortait alors de l'église les ramena à de plus sages conseils et les exhorta à laisser libre cours à l'action de l'autorité. Bernadette fut conduite chez le commissaire de police, M.

Jacomet. C'était un grand esprit, très avisé et très expérimenté dans son métier. Bernadette se trouva bientôt seule devant lui ; mais après les premières interrogations, entra M. Estrade, receveur des contributions indirectes, locataire de la même maison. Poussé par la curiosité et bien persuadé que Bernadette serait très facilement prise en faute, il écouta attentivement la conversation et en fit ensuite rapport à M. Lasserre qui la reproduisit dans son histoire.

M. Jacomet commença avec beaucoup de bienveillance et des expressions de bonhomie, Bernadette fit son récit avec sa simplicité naturelle et avec l'accent de la plus pure innocence et de la plus grande candeur. Le commissaire, toujours plus affable et un peu mielleux, se montrait ému de pitié, et montrait le plus grand intérêt pour ces divines merveilles, multipliant les questions, pressant la jeune fille de manière à lui ôter toute possibilité de réflexion. Et Bernadette répondait sans hésitation, sans trouble. Alors, voyant que tout artifice était vain, pour fatiguer la jeune fille et pour lui brouiller l'esprit, il passa sans transition au ton menaçant et terrible, changeant complètement de langage. Tu mens, lui dit-il comme pris d'une vive colère, tu es une menteuse, et si tu ne confesses pas la vérité, je te livrerai aux gendarmes.

La pauvre Bernadette fut si stupéfaite de ce changement soudain qu'elle fut prise de dégoût, mais contre l'attente de Jacomet, elle ne se troubla pas, restant tranquille comme si elle était soutenue par une force intérieure. – Monsieur, dit-elle avec calme et fermeté, vous pouvez me livrer aux gendarmes, mais je ne peux rien

dire d'autre que ce que j'ai dit est la vérité. – Nous verrons, reprit le commissaire en s'asseyant, voyant bien que les menaces ne serviraient à rien avec cette jeune fille extraordinaire.

Il reprit l'interrogatoire, en fit un procès-verbal et le lut à Bernadette. Celle-ci rectifia les inexactitudes introduites adroitement, en observant qu'elle n'avait pas dit cela ainsi, mais d'une autre manière. – Pourtant, j'ai écrit, pendant que tu parlais, ce que tu disais. – Non, reprit Bernadette, je n'ai pas parlé ainsi, ce n'est pas possible parce que ce n'est pas la vérité. – Le commissaire devait toujours céder aux rappels de la jeune fille.

Finalement, redevenu bourru et menaçant, le commissaire lui dit : – Si tu continues à aller à la grotte, je te ferai mettre en prison, et tu ne sortiras pas d'ici si tu ne promets pas de ne plus y retourner. – J'ai promis à l'apparition, dit Bernadette, d'y aller, et puis, quand le moment arrive, je suis poussée par une force intérieure qui m'appelle. Mon Dieu, qu'est-ce que je fais ? Je m'en vais seule prier, je n'appelle personne. Si tant de gens me précèdent et me suivent, ce n'est pas ma faute. Ils disent que c'est la Madone ; mais je ne sais pas qui c'est.

L'entretien dura une heure entière. La foule attendait le résultat à l'extérieur et commençait à s'agiter. Puis on frappa violemment à la porte et le père de Bernadette Soubirous entra. En le voyant, l'astucieux commissaire sut facilement discerner en lui une certaine audace, mais avec un mélange de crainte, et il en profita pour lui adresser de sévères reproches pour son audace. Puis il l'avertit sur le comportement de sa fille, et le menaça de châtement s'il n'y mettait pas un terme. Ici, tout se termina à l'avantage du commissaire qui avait intimidé Soubirous et l'avait déterminé à retenir sa fille.

Monsieur Estrade, témoin muet de la scène, ne put se contenir et montra son admiration pour la franchise inébranlable de Bernadette dans ses réponses. – Obstination dans le mensonge, dit le commissaire. – Accent de vérité, répondit Estrade. – Dites plutôt vivacité d'esprit. Elle est aguerrie dans sa ruse, elle est très astucieuse, s'exclama le commissaire. – Non ! Elle est très sincère, répéta Estrade. Après cet entretien, les apparitions ne cessèrent pas ; au contraire, la multiplication des prodiges confirmait de plus en plus les fidèles dans leur admiration, et dissipait tout doute dans l'esprit de ceux qui hésitaient et tardaient à se rendre. De nombreux personnages considérables furent amenés par l'évidence à témoigner de la vérité des faits surnaturels. Ainsi firent Monsieur Dufor, avocat insigne, Monsieur le docteur Dozoux, ainsi que Monsieur Estrade, sans oublier le commandant de la garnison, Monsieur Laffitte, intendant militaire à la retraite.

Une autre fois, Bernadette fut appelée au tribunal où elle se trouva aux prises avec la dialectique pressante du procureur impérial, du substitut et des juges, tous

attentifs, mais tous impuissants à la prendre en faute et à relever des variations ou des contradictions dans ses discours. Le procureur impérial eut beau dire contre l'invasion du fanatisme et de sa résolution dans l'accomplissement de ses devoirs : son zèle n'aboutit à rien ; au contraire, il contribua à accumuler des preuves et des documents contraires à ses visées et à ses intentions.

Les tentatives pour intenter une action en justice ayant échoué, et le gouvernement s'efforçant toujours plus de contrecarrer le progrès des événements qui attireraient désormais l'attention de toute la France sur Lourdes, et Monsieur Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes, s'y intéressant également, le préfet voulut qu'une enquête soit menée sur l'état mental de Bernadette. Il la confia à deux médecins distingués, choisis parmi ceux qui partageaient sa façon de penser, mais ils ne trouvèrent en elle rien de déconcertant ou d'irrégulier et ne purent dire autre chose qu'il pourrait s'agir d'une *hallucination*. Avec un argument si vain, le préfet n'hésita pas à décréter l'arrestation de Bernadette et à la faire enfermer dans un asile d'aliénés. Il en expédia l'ordre au maire, Monsieur Lacade, qui, avec le procureur impérial, Monsieur Dufour, se rendit chez le curé et lui fit connaître la mission qu'il devait accomplir.

Mais Bernadette fut sauvée cette fois par la fermeté résolue du curé, qui, se déclarant respectueux de l'autorité, n'hésita pas à déclarer avec raison qu'avec cette manière d'agir, on commettait un abus évident, et qu'il se lèverait pour défendre le faible opprimé. Il conclut en disant : Allez dire à Monsieur Masses (le préfet), que ses gendarmes me trouveront sur le seuil de la maison de cette pauvre famille, et qu'ils devront me renverser et piétiner mon corps avant de tordre un cheveu à la jeune fille. - On ne fit rien d'autre.

#### **IV. Le peuple**

Le préfet Masses ne se tint pas pour vaincu, ni par la tentative avortée de l'action judiciaire, ni par les violences inconsidérées contre Bernadette, et il s'employa à faire cesser le grand mouvement populaire et à disperser le concours qui était désormais incessant et très fréquent à la grotte. Il décréta qu'on enlève tous les ornements, les dons, les offrandes que la piété des fidèles y accumulait et que la grotte elle-même devait être fermée et l'accès interdit à quiconque. L'exécuteur de cet ordre fut le commissaire de police, Jacomet, qui s'y employa avec tout son zèle et la plus grande activité. Il n'eut pas peu à faire, les habitants de Lourdes lui refusant toute aide et coopération, au point que personne ne voulut, même pour une grande récompense, lui fournir une charrette et les instruments nécessaires. C'est pourquoi il dut lui-même, de sa propre main, avec l'aide des gendarmes, enlever un à un les objets et les déposer sur une charrette qu'il réussit

à trouver avec beaucoup de difficulté. Et chaque fois que de nouveaux dons et objets de dévotion étaient apportés, le commissaire revenait les retirer et souvent les jetait dans le torrent voisin. C'est alors que, sur ordre du préfet, le maire vint décréter l'interdiction de puiser de l'eau à la fontaine et de pénétrer dans le terrain attenant, et de placer à cet effet une clôture pour fermer la grotte. Le juge de paix poursuivait et infligeait des amendes aux contrevenants.

Il est inutile de dire à quel point cette intervention brutale du gouvernement suscita mécontentement et irritation. De toutes parts s'élevaient des protestations et des réclamations. Malgré tout, dans l'immense affluence, qui continuait à la grotte après comme avant, il n'y eut jamais le moindre désordre. Malgré toute l'irritation des foules, et grâce aussi aux exhortations incessantes du clergé, aucun fait blâmable ne se produisit : jamais de cris séditieux, aucune résistance, au contraire, des cantiques, des litanies, des vivats à la Bienheureuse Vierge. Les soldats eux-mêmes, venus pour l'observation des ordres et des interdictions, étaient témoins des actes de dévotion et bien souvent y prenaient part.

Fait étonnant : pendant les six mois que durèrent les apparitions, *aucun crime ne fut commis dans le département et pas une seule condamnation ne fut prononcée*. Les Assises du mois de mars n'eurent à juger qu'une seule affaire d'époque antérieure, qui se termina par un acquittement.

Ce cas admirable, indice patent de l'influence invisible qui se répandait sur toute la contrée, argument externe et prodige moral devait émouvoir les cœurs les plus durs, les esprits les plus réticents.

Un tel état de choses ne pouvait durer longtemps. En effet, un beau jour, Monseigneur Salmis, archevêque d'Auch, et Monsieur Ressayre, ancien député, se rendirent à Biarritz auprès de l'Empereur Napoléon III pour l'informer de tout. Ils obtinrent qu'un ordre soit expédié par télégraphe à Monsieur Masses, préfet de Tarbes, de révoquer ses arrêtés et ses interdictions. Le préfet garda le télégramme secret, écrivit à l'empereur, interposa le ministre ; mais, comme Dieu le voulut, l'empereur tint bon, de sorte que le préfet dut plier et céder, et charger le maire de publier un décret révoquant le précédent.

Les obstacles, les empêchements, toute opposition se transformaient en autant de victoires du surnaturel sur les adversaires obstinés.

## **V. L'Église**

Pour confirmer les preuves et documenter enfin la vérité, l'attitude de l'autorité ecclésiastique se révéla utile. D'abord, le curé fit et maintint une interdiction sévère à tous les prêtres et religieuses de se rendre à la grotte et de se mêler au peuple, afin que leur présence ne semble pas sanctionner d'une manière ou d'une autre les

événements, et ne donne pas, même involontairement, un encouragement et une impulsion aux populations.

L'évêque de Tarbes approuva et confirma ce que le curé avait disposé. Avec Bernadette, le curé Peyramale maintint non seulement une grande réserve, montrant qu'il ne s'en souciait pas du tout ; mais la première fois qu'elle se rendit chez lui, il l'accueillit avec une froideur qui, pour certains, ne semblait pas exempte de dureté, au point de donner l'impression de la chasser. En effet, lorsque Bernadette reçut de l'apparition l'ordre d'aller manifester aux prêtres son désir qu'on construise une chapelle, elle exposa sa mission au curé en toute simplicité. Celui-ci l'interrompit en lui disant : - Qu'est-ce que ce tapage que tu fais avec les visions que tu prétends avoir et dont rien ne prouve la vérité ? - Bernadette, confuse et surprise par la sévérité inhabituelle et l'accent soutenu du curé, d'habitude si paternel et affable avec ses paroissiens, surtout avec les pauvres, resta d'abord déconcertée.

Mais elle se reprit vite, et raconta candidement au curé ce qui lui était arrivé. Ce dont il fut passablement ému, mais il se contint et dissimula les sentiments qui l'agitaient intérieurement : - Tu ne sais pas, dit-il, le nom de cette Dame ? - Je ne sais pas, répondit Bernadette, elle ne m'a pas dit qui elle était. - Ceux qui te croient, ajouta le curé, disent que c'est la Madone. Mais fais bien attention, continua-t-il avec beaucoup de gravité, si tu racontes une fausseté, tu les exposes au danger de ne jamais la voir au ciel quand tous les bons la verront. - Je ne sais pas si c'est la Vierge Marie, continua Bernadette, mais je vois l'apparition comme je vous vois en ce moment. Elle me parle comme vous me parlez. Je viens vous dire de sa part qu'elle veut qu'on lui élève une chapelle près de la grotte où elle se montre à moi.

Le curé fit répéter à la jeune fille les paroles précises qu'elle avait entendues de l'apparition et la congédia.

La conduite du curé fut approuvée par l'évêque de Tarbes, Monseigneur Laurence, qui confirma ce qu'il avait disposé.

Pendant tout ce temps, le clergé s'abstint de se rendre à la grotte et resta étranger au grand mouvement. Les ordres de l'évêque étaient strictement observés dans tout le diocèse.

Les populations, tourmentées par les rigueurs du gouvernement, se tournaient avec anxiété vers les autorités ecclésiastiques, et souhaitaient que l'évêque se lève pour protéger leur liberté religieuse.

L'évêque, s'inspirant des préceptes de la prudence, ne jugeait pas opportun d'intervenir pour seconder les vœux de la population, et bien qu'il ne pût approuver les comportements et les décrets des autorités, il jugeait plus opportun de

temporiser. Il voulut donc que le clergé s'efforce d'inculquer aux fidèles la plus grande tranquillité et les incite à se soumettre aux ordres du gouvernement et à attendre avec patience le déroulement naturel des événements.

C'est ainsi que la Divine Providence disposa que le grand fait des apparitions de Notre-Dame de Lourdes subisse, comme le Christianisme à ses débuts, les épreuves des contradictions et de la persécution.

Cependant, ce n'étaient pas seulement la population de Lourdes et celle des environs qui s'étonnaient du silence prolongé de l'autorité ecclésiastique, mais aussi les nombreux étrangers qui affluaient des stations thermales voisines. Ils blâmaient hautement l'action déployée par le pouvoir civil et réprouvaient l'attitude de l'évêque et du clergé, alors que de nombreux autres évêques ne dissimulaient plus leur opinion sur la vérité des faits de Lourdes.

Ainsi, on arriva à juillet, cinq mois après la première apparition de la Bienheureuse Vierge à Bernadette Soubirous. Le 18 de ce mois, l'évêque de Tarbes publia un décret par lequel il nommait une commission pour examiner la vérité des faits survenus à Lourdes. Cette commission, après un examen long et approfondi qui dura trois ans et demi, et l'interrogatoire de très nombreux témoins, fit son rapport. Suite à cela, l'évêque prononça le 18 janvier 1862 la vérité des apparitions de la Bienheureuse Vierge à Bernadette Soubirous, autorisant le culte de Notre-Dame sous le titre de Notre-Dame de Lourdes. Pour se conformer à la volonté plus d'une fois manifestée par elle, il décréta l'érection d'une chapelle sur le terrain de la grotte, acquis en propriété par l'évêque de Tarbes.

## **VI. Les miracles**

La renommée des événements prodigieux, qui émouvaient les habitants de Lourdes et des environs, se propageait de plus en plus, de sorte que les foules commençaient à affluer même de pays lointains, et des personnes de haute condition se déplaçaient également, le plus souvent par curiosité, souvent par instinct de dévotion, depuis les stations thermales. Ainsi, en peu de temps, la nouvelle des apparitions de Lourdes se répandit dans toute la France et en Europe. Mais ce qui accrut le grand mouvement, ce furent les miracles qui, dès le début, se manifestèrent avec une grande fréquence. Il suffit de dire que lorsque l'autorité ecclésiastique institua un procès régulier, et qu'elle commença à examiner, parmi beaucoup d'autres, une trentaine de guérisons miraculeuses, comme celles qui manifestaient le plus les caractères de faits surnaturels, on employa une grande rigueur. On exclut tout ce qui admettait une autre explication quelconque, même peu fondée, et la nature miraculeuse ne fut reconnue que lorsqu'il n'était pas possible de faire autrement. Ainsi, les miracles furent réduits à quinze, pour

lesquels un jugement solennel fut prononcé affirmativement.

Devant restreindre cette information à un bref aperçu, nous invitons ceux qui désirent un compte rendu complet à lire, comme nous les y exhortons, l'histoire de Notre-Dame de Lourdes de Monsieur Lasserre (« *Notre-Dame de Lourdes, par Henri Lasserre* », Paris, Victor Palmé. « *Nostra Signora di Lourdes* », version italienne, Modène, impr. de l'Immaculée Conception) ; et nous nous contenterons de rapporter trois des miracles qui y sont narrés. Cela suffira à notre propos, qui est de donner une information précise sur le sanctuaire de Lourdes.

À peine la fontaine indiquée à Bernadette par la Dame céleste eut-elle jailli dans la grotte, on comprit que cette eau serait une eau salutaire, et le matin même, la rumeur de diverses guérisons prodigieuses se répandit. Elle parvint à l'oreille d'un pauvre ouvrier nommé Louis Bouriette, qui depuis plusieurs années menait une existence misérable à cause d'un accident subi lors de l'explosion d'une mine. Il avait eu le visage lacéré et l'œil droit presque écrasé. Sa vue s'était tellement affaiblie et même se perdait de plus en plus, qu'il n'était plus apte aux travaux qui exigeaient une certaine application. Connu de tous les habitants, il était employé par la plupart d'entre eux à des travaux grossiers. Ayant entendu parler de la source prodigieuse, il dit à sa fille : Va, et apporte-moi de l'eau de la grotte ; seule la Madone peut me guérir. L'eau arrive, il se lave l'œil, et pousse un cri, il était guéri !

Le lendemain ou le surlendemain, ayant rencontré le médecin qui le soignait depuis le jour de l'accident, il lui dit : Je suis guéri. – Vous, guéri ? répond le médecin. Mais quoi ? votre mal est incurable ; je m'emploie à calmer vos douleurs, mais je ne prétends pas vous rendre la vue. – Mais ce n'est pas vous qui m'avez guéri, mais la Vierge de la Grotte. – Que Bernadette ait des extases inexplicables est certain, et je l'ai vérifié par une étude approfondie ; mais que l'eau de la source guérisse instantanément les maux incurables n'est pas possible.

Comme Bouriette persistait à affirmer qu'il était guéri, le médecin tira de sa poche son carnet, déchira une feuille, et y ayant écrit quelques mots, il couvrit de sa main l'œil gauche de Bouriette en lui disant : Si tu lis, je croirai. Bouriette lut rapidement. Pendant ce temps, des gens s'étaient rassemblés, et assistaient à la singulière dispute, de sorte qu'ils admirèrent bientôt le prodige et la confession du médecin. D'un autre des miracles reconnus par l'autorité ecclésiastique, comme on le verra, on peut dire qu'il s'est produit sous les yeux d'une ville entière. Il s'agit de la guérison prodigieuse de la veuve Madeleine Rizan, femme très âgée de la ville de Nay.

Elle avait souffert du choléra en 1832, et depuis, elle était restée presque entièrement paralysée du côté gauche du corps. Elle marchait avec beaucoup de

difficulté, ne sortait de chez elle que deux ou trois fois par an au plus fort de l'été, plus portée que soutenue par l'aide d'autrui pour se rendre à l'église voisine. De plus, elle était sujette à des vomissements de sang continus, et ne pouvait supporter que de maigres aliments.

Depuis seize ou dix-huit mois déjà, cet état si malheureux s'était encore aggravé, et avait conduit la malade à se confiner au lit, puis en peu de temps elle empira si gravement que, ayant perdu toute vigueur, elle ne pouvait plus changer de position sans aide. Les douleurs de la pauvre femme étaient si intenses, et son courage si épuisé, qu'elle implorait du Seigneur la guérison ou la mort, mais la fin de ses souffrances. Finalement, arrivée à la fin, elle avait reçu l'Extrême-Onction et était entrée dans une douloureuse agonie. C'est alors qu'elle redoubla ses invocations à la Vierge, et pria une voisine de lui procurer de l'eau de Lourdes.

Tandis que Madame Rizan haletait, et avait déjà, à la tombée de la nuit, pris congé du vicaire et d'un autre prêtre, sa fille qui l'assistait avec amour, s'était mise à prier la Très Sainte Vierge. Sa mère l'appela, et lui dit de lui donner l'eau de Lourdes, mais la nuit étant avancée, il fallut différer la recherche auprès de cette voisine qui était allée à Lourdes.

Au matin, on eut l'eau, la malade en but avidement quelques gorgées, et aussitôt s'écria : C'est de l'eau de santé ! Lave-moi, ma fille, le visage, le bras, tout le corps. La fille anxieuse, tremblante, seconda le désir de sa mère. Celle-ci alors dit d'une voix redevenue claire et sonore : - Je suis guérie, oh que Marie Très Sainte soit bénie ! Donne-moi mes vêtements, je veux me lever, donne-moi à manger, j'ai faim- - La fille voulut lui donner du café, du vin ou du lait, mais la mère lui dit : - Donne-moi de la viande et du pain, que je n'ai pas goûtés depuis vingt-quatre ans. - Et elle mangea avec toute facilité. Alors la fille alla chercher les vêtements, qui avaient été rangés depuis longtemps et dont on pensait qu'ils ne serviraient plus. Quand elle revint en apportant à sa mère de quoi se vêtir, quelle ne fut pas sa surprise de la trouver descendue du lit et à genoux devant l'image de Marie, où peu avant elle-même priait pour sa mère !

Il était sept heures du matin, un dimanche, et de l'église voisine sortaient les fidèles après la messe. Certains entrèrent chez la veuve Rizan pour savoir si elle n'était pas décédée dans la nuit. Au lieu de cela, ils la virent guérie, presque ressuscitée. La nouvelle courut aussitôt, des foules infinies affluèrent à la maison, et pendant deux jours l'affluence ne cessa pas, chacun voulant juger de ses propres yeux le prodige dont on parlait. Le docteur Subervielle, qui assistait la veuve Rizan, qui avait reconnu l'impuissance de la médecine et avait déclaré désormais vaine toute espérance, vint lui aussi et sans hésitation reconnut le caractère surnaturel et divin de la guérison.

La veuve Rizan se maintint dès lors en bonne santé, et en 1869, lorsque Monsieur Lasserre publiait son histoire, elle vivait encore pleine de vigueur, comme il le dit. Avec sa santé retrouvée et la disparition de son infirmité, elle rendait témoignage de la puissante miséricorde de l'Apparition de la Grotte de Lourdes.

Le dernier jour de la quinzaine prescrite à Bernadette, on trouva rassemblées près de la grotte pas moins de vingt mille personnes. L'émotion était très grande, et elle continua après que l'apparition eut cessé. Les discours et les raisonnements continuaient. Toute la journée, il y eut un va-et-vient continuel. Vers cinq heures, il y avait encore à la grotte cinq ou six cents personnes, quand une femme en pleurs, le visage enflammé, toute décomposée, invoquant la Sainte Vierge, arriva précipitamment. Elle se prosterna à l'entrée de la grotte, puis se traîna à genoux jusqu'à la fontaine. Alors elle dénoua son tablier, dans lequel elle tenait un enfant plus mort que vif. Elle se signa et signa l'enfant, puis le plongea jusqu'au cou dans l'eau glacée de la fontaine. À cette vue, un cri de terreur et d'indignation s'éleva. La foule se serra autour de la femme : Vous êtes folle, lui disaient-ils ; vous tuez votre enfant. – Laissez-moi, je fais ce que je peux. Dieu et la Vierge feront le reste. – D'autres, observant l'immobilité de l'enfant, la pâleur qui le couvrait, la misère du petit corps, dirent : Il est mort, laissons en paix la pauvre femme, elle est hors d'elle. Pendant ce temps, l'enfant, tenu longtemps immergé dans l'eau, avait l'apparence d'un cadavre. La pauvre femme le ramassa dans son tablier et se dirigea vers sa maison. Son mari lui dit en la voyant : – Malheureuse, tu as donné la mort à l'enfant ! – Il n'est pas mort, répliqua la femme : la Vierge le guérira ; et elle le remit dans son berceau.

À la grotte, les murmures et les raisonnements ne cessaient pas. On s'exclamait, on interrogeait. On apprit que cette femme était Croisine Ducouts, épouse de Jean Bouhohorts. L'enfant était né mal en point, il avait environ deux ans, il avait toujours été malade, et n'avait jamais marché ; il était épuisé par une fièvre continue rebelle à tous les soins, et se trouvait maintenant à l'agonie ; déjà la mort lui couvrait le visage d'une teinte livide, et le corps était d'une maigreur extrême, complètement épuisé.

Pendant qu'à la grotte on raisonnait en divers sens sur le fait de la femme, et qu'on était en proie à une grande émotion, dans la pauvre demeure régnait le silence. Et ce n'était pas un silence de mort, ni même un silence de douleur, mais c'était un silence d'espérance ; car, à peine couché dans le berceau, l'enfant s'endormit. Il commença à respirer doucement, puis de plus en plus librement et fortement, et ainsi passa toute la nuit paisiblement. Les pauvres parents se relayaient pour écouter la respiration de leur petit enfant, ils attendaient anxieusement le réveil qui eut lieu au lever du jour. L'enfant était toujours maigre, mais sur ses joues

apparaissait un beau rose, l'aspect était tranquille. Il tourna les yeux vers sa mère et lui demanda le sein, où il prit un copieux réconfort. Il voulait se lever et marcher, mais la mère ne se fia pas, et le garda au lit toute la journée et la nuit suivante, lui offrant le sein à plusieurs reprises, à sa demande. Le matin, les parents étaient sortis en laissant l'enfant seul, et quand la mère rentra à la maison, elle vit le berceau vide, et le petit Justin courir et jouer dans la pièce. Que les mères disent quelle fut la joie de Croisine, qu'elles disent avec quel accent elle cria à son mari : Vois qu'il n'était pas mort ! Vive Marie !

Les voisins accoururent et le médecin, qui assistait l'enfant, accourut ; il reconnut franchement l'impuissance radicale de la médecine pour expliquer le fait. Deux autres médecins vinrent, examinèrent séparément ce qui s'était passé, et ne doutèrent pas d'y voir eux aussi l'action très puissante du Seigneur. Les médecins établirent, comme circonstances très graves, la durée de l'immersion, l'effet immédiat, la faculté de marcher qui s'était produite dès que l'enfant était sorti du lit.

Ces trois faits, qui, comme d'autres semblables, furent parfaitement éclaircis et prouvés dans le procès institué par l'évêque de Tarbes, n'admettaient pas le moindre doute, ayant eu tant de témoins, et excluant toute explication, sinon la puissance du Seigneur.

Les impies et les incrédules peuvent bien persister dans leur entêtement, et croasser contre l'ignorance de la multitude : ils ne parviendront jamais avec leur science laborieuse à expliquer comment la voix d'une pauvre bergère, ou la divulgation de fables, peut éveiller et émouvoir les foules, et les inciter à élever un sanctuaire tel que celui qui domine maintenant la grotte, érigé avec les millions apportés spontanément de toutes les parties de la France et de l'Europe.

Quant à nous, *peuple ignorant*, qui croyons en Dieu Créateur du ciel et de la terre, il ne nous est pas difficile de croire aux miracles, quand ils sont dûment prouvés.

Nous les croyons comme tout autre fait historique. À cause d'eux nous élevons nos cœurs pour louer notre Père, qui est aux cieux.

Oh grande miséricorde de Dieu, qui raffermirait notre foi et consolide par de nouveaux arguments notre confiance dans la protection de sa Très Sainte Mère, dispensant à pleines mains ses grâces en des temps aussi tristes que les nôtres, et si contraires à la Sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine !

## **VII. Les adversaires vaincus**

La grandiose manifestation de la Miséricorde Divine accomplie par les apparitions de la Bienheureuse Vierge à Lourdes et par les nombreux et solennels prodiges qui les suivirent, ne suffit pas à vaincre l'impiété et l'audace des méchants

: ils ne se rendirent pas aux preuves les plus éclatantes, mais persistèrent comme si de rien n'était dans leurs négations impudentes. En vain la vérité triompha de toutes les oppositions ; les moqueries et les railleries persistèrent dans la presse et dans les discours.

À tant d'audace, il plut aussi au Seigneur d'accorder un remède opportun, et oserons-nous dire un châtement adéquat, même s'il y a une limite que la mauvaise foi puisse respecter.

Par disposition de la Divine Providence, une autre guérison prodigieuse, survenue avec tous les caractères d'une pleine évidence, donna l'occasion à un défi courageusement lancé aux libres penseurs, opposés aux miracles. Elle les mettait au défi de fournir des preuves contre des faits désormais victorieusement éclaircis, et lumineusement connus du monde entier. Tous les adversaires furent atterrés, en reculant ils démontrèrent leur impuissance, d'où la preuve qu'ils ne parlent pas par conviction, mais seulement par haine aveugle et par passion déraisonnable.

On ne devrait pas se soucier de la méchanceté endurcie d'une si triste engeance, si elle ne causait pas du tort aux simples et aux ignorants. Parmi ceux-ci, il y en a trop qui sont victimes d'une tromperie facile. Peu soucieux de s'appliquer diligemment à la recherche de la vérité, ils restent neutres plutôt que de supporter le léger désagrément en examinant le pour et le contre, d'autant plus s'ils doivent subir les moqueries de ces méchants qui ont pour devise de mentir toujours selon le dicton : *mentez audacieusement, vous y gagnerez toujours quelque chose.*

Il reste donc encore un devoir à accomplir, après avoir exposé avec précision les arguments qui démontrent la vérité des prodiges survenus à Lourdes. Il ne suffit pas d'avoir mis en évidence l'accord unanime des populations, la victoire sur l'opposition du gouvernement et sur la prudence de l'Église. Il convient de faire connaître cet autre argument de la défaite de l'audace des méchants. Peu importe qu'ils ne veuillent pas se déclarer vaincus, ils le sont en vérité au jugement de tout homme honnête et loyal.

À Bordeaux vivait en 1870 Monsieur Fournier, capitaine de vaisseau à la retraite avec sa femme et leurs trois enfants : le premier, Ernest, enseigne de vaisseau, la seconde, Juliette, qui avait alors 14 ans, Albert qui en avait 11.

Juliette était affligée d'une grave maladie chronique. Elle souffrait d'une atonie complète de l'estomac avec dégoût de tout aliment, et d'une faiblesse extrême au point de ne pouvoir se tenir debout qu'avec l'aide d'autrui et pour peu de temps. Tous les trois ou quatre pas elle devait s'asseoir, les muscles pulmonaires étant atteints. La respiration de plus en plus difficile ne lui permettait pas la position horizontale, le sommeil n'étant possible qu'assise sur le lit. Enfin elle avait le côté droit paralysé.

Les plus célèbres médecins de Bordeaux avaient été appelés l'un après l'autre sans succès. On consulta Monsieur Cogniet, puis Monsieur Denucé. Comme tous ses collègues, cet illustre médecin déclara le mal profondément enraciné, la guérison, en tout cas, de telles maladies, rebelles à la médecine, nécessitant un traitement très long. On ne pouvait espérer une amélioration sensible avant le développement complet du physique retardé chez la jeune fille par la faiblesse et la maladie. À l'approche de l'été, les époux Fournier s'installèrent dans une villa au lieu-dit Bouscat, près des portes de Bordeaux. On faisait suivre à Juliette une cure hydropathique, et on prit un certain nombre de billets de bain pour cela. Et comme la malade ne pouvait supporter le mouvement de la voiture, on trouva un vieil âne posé qui depuis longtemps ne savait pas, s'il l'avait jamais su, ce qu'était le trot et le galop. Le paisible baudet portait chaque jour Juliette à pas lent et doux à l'établissement hydropathique. Le père, la mère et les frères l'accompagnaient à pied. Sur le chemin de Bouscat à Bordeaux, ce groupe mélancolique, que l'on voyait passer chaque jour à la même heure, était bien connu. Chacun montrait de l'intérêt pour la famille affligée. L'aspect de la malade frappait si fortement, que l'on observa très souvent des signes de consternation chez les curieux qui se penchaient aux fenêtres et aux portes, révélant par là leurs sinistres pressentiments intérieurs.

Pendant ce temps, le frère de Madame Fournier eut entre les mains l'histoire de Notre-Dame de Lourdes de Monsieur Henri Lasserre. Il la lut avidement et se sentit rempli de vifs sentiments d'admiration et de confiance. De sorte qu'il écrivit sans tarder au curé de Lourdes pour qu'il envoie aussitôt une bouteille d'eau de Lourdes à Madame Fournier.

Monsieur Fournier était un libre penseur et son fils Ernest partageait ses opinions. Cependant ils ne soulevaient pas d'objections, respectant la foi et la confiance des personnes aimées. Il est superflu d'observer que, laissant aux épouses, à la fille et au plus jeune fils la liberté de réciter leurs prières, le père et le fils aîné ne prenaient aucune part à ces pratiques et à ces signes de dévotion.

Mais le jeune Ernest ne put s'empêcher d'écrire à son oncle en plaisantant philosophiquement sur tant de naïveté. Dans la première lettre qu'il lui écrivit, il insinua ces mots : - Avec tout le respect que je vous professe, je dois vous avouer, mon cher oncle, que votre eau limpide m'inspire une confiance assez médiocre. Notre pauvre Juliette est trop gravement malade pour que j'aie envie de plaisanter. Je me borne à vous dire simplement que si Juliette guérit en buvant cette eau, je m'engage à crier au miracle, à le crier sur les toits, et même plus, à aller le crier aussi au confessionnal ! Vous me trouverez de facile composition. Il me semble que vous croyez avant d'avoir vu, moi je veux voir avant de croire. Je suis comme saint

Thomas.

Madame Fournier, sa fille et le jeune Albert avaient lu ensemble le livre de Monsieur Lasserre et leur foi était devenue ardente. Ils redoublaient leurs prières et se préparaient à implorer la grande grâce, tout en disant ne pas s'en croire dignes, mais s'efforçaient de le devenir. Finalement, on fixa la date du 14 juin pour demander à la Bienheureuse Vierge la guérison tant désirée.

Le curé célébra la sainte Messe dans cette intention. On porta Juliette à l'église et elle fit la sainte Communion. Puis elle commença à boire l'eau de Lourdes, mais n'en ressentit aucun effet. Grande fut la douleur pour l'espoir évanoui. Il sembla même que la malade empirait, tandis que sa mère et son frère souffraient beaucoup sous le coup de l'émotion. La journée fut bien triste et décourageante. La nuit venue, Juliette fut mise à l'aise, non allongée, mais assise sur le lit. Sa mère et son frère restèrent près d'elle à genoux en priant. Le père entra dans la chambre. Tout en ne souffrant pas des alternatives d'espoir et de découragement qui déchiraient les siens, et sans avoir jamais partagé et sans partager leurs sentiments, les souffrances des siens le frappaient et le tourmentaient ; aussi il se garda de les troubler dans leur foi. Il resta quelques instants puis se retira pour se coucher.

La prière terminée, Juliette voulut ajouter une dizaine de chapelet, et ce faisant, elle se résignait peu à peu. Puis elle demanda à sa mère l'eau de Lourdes. La mère, craignant une déception, dit à sa fille : - Ma fille, si la Vierge avait voulu te guérir, elle l'aurait fait ce matin.

Moi, dit Juliette, je suis certaine de guérir ce soir, donne-moi l'eau.

Le jeune Albert s'agenouilla de nouveau et dit à sa mère : - Maman, donne-lui l'eau, elle guérira certainement.

Madame Fournier tendit l'eau à sa fille, laquelle, s'étant signée dévotement, but lentement. Quand elle eut déposé le verre, elle tira avidement une longue respiration, sa poitrine se souleva, les poumons se dilatèrent. À cette longue et vigoureuse respiration, succédant à l'essoufflement strident qui depuis tant de mois la rendait sinistrement triste, sa bonne mère sentit comme un frisson. Juliette se mouilla et se lava la poitrine avec l'eau de Lourdes. Maman, cria-t-elle, cette eau me libère de toutes mes douleurs, il me semble les enlever comme avec une éponge.

Albert se jette à la porte de la chambre en s'écriant : Juliette est guérie, Juliette est guérie.

Le père accourt. Guérie, s'exclame-t-il, et reste stupéfait. Il avait affronté dans sa vie de grands dangers, mais il n'avait jamais ressenti un coup aussi puissant que celui que lui faisait éprouver la voix claire et sonore de sa fille qui lui disait : Papa,

tu vois que la Vierge m'a guérie !

Toute la maison fut réveillée, tous vinrent admirer le prodige. Quand chacun fut sorti, Juliette se coucha étendue sur le lit et passa une nuit très paisible, et le matin elle se réveilla en pleine santé. La guérison était parfaite.

Le matin, à peine levée du lit, Juliette s'empressa de se rendre à Bordeaux pour faire provision de fleurs afin d'orner la chapelle de la Vierge. Elle en rapporta une grande quantité, allant et revenant à pied, provoquant l'émerveillement et l'étonnement manifeste de tous ceux qui avaient l'habitude de la voir triste et souffrante sur son ânesse.

Le docteur Denucé reconnut avec admiration la guérison dont il entendit tous les détails.

Un fait curieux se produisit lorsque l'on eut l'idée de profiter des billets de bain restants pour raffermir davantage les forces de Juliette. On fit venir l'âne, mais Juliette, comme on le comprend, n'eut pas besoin d'aide, mais d'un saut elle fut dessus, chacun la louant pour son agilité. Mais l'âne, jusqu'alors si placide et tranquille, fut pris d'une manie singulière et d'une ardeur inhabituelle ; il se cabra, s'emporta, la fit tomber par à-coups, et refusant son service à la jeune fille, il la jeta par terre. Puis il se mit à courir en la traînant pendante, le pied pris dans l'étrier, et la malheureuse toute ensanglantée resta presque évanouie de frayeur. Mais ce ne fut pas un mal grave et il n'y eut pas de suite. On renonça à tout secours de l'hydropathie. La leçon fut comprise, à tort ou à raison elle parut claire comme si elle avait été donnée par l'ânesse de Balaam.

Monsieur Fournier écrivit aussitôt à son beau-frère pour un rendez-vous à Lourdes. Le cœur loyal de l'ancien marin ne pouvait ignorer la conclusion due à une guérison si prodigieuse.

Entouré de toute sa famille, il fit ses actes de bon chrétien. Ernest, qui avait été absent de cette belle fête, tint ses engagements et se rendit lui aussi au confessionnal.

Monsieur Artus, c'est le nom du frère de Madame Fournier, qui avait eu la première pensée d'invoquer Notre-Dame de Lourdes, s'employa ensuite avec un grand zèle à divulguer par la presse ce fait admirable. Il avertissait, comme il le dit et le publia, que quiconque est mis en présence de faits qui révèlent clairement aux intelligences égarées la vérité, aux volontés infirmes le remède et la santé, a le devoir de proclamer ces faits et d'en rendre publiquement témoignage, afin que la lumière qui l'a éclairé et guéri apporte aux autres le même bienfait. Il fit même plus : il s'apprêta à confondre l'audace des impies et leurs négations. Il souffrait de devoir constater combien la stratégie méprisante des libres penseurs réussit souvent à étouffer la vérité. Et à juste titre, car cette action a du poids aux yeux de

la foule des lecteurs de journaux qui prend au sérieux toutes les sottises qu'on leur sert, et ces thèses mille fois réfutées et pourtant toujours reproduites comme si elles étaient appuyées sur la plus grande évidence, maintenant avec impudence la négation des faits les plus incontestables et les mieux éclaircis par des preuves solides. Le vulgaire, incapable par manque de temps et de moyens de faire une enquête, se fie à son journal, croit dans son ingénuité que l'écrivain a consciencieusement vérifié les faits. La sécurité pétulante de l'écrivain et son déni méprisant sont supposés bien fondés ; on croit que tout a été étudié avec soin ; on ne met pas en doute son respect de la vérité, sa bonne foi, son honnêteté. Mais tout cela n'est qu'une tromperie.

Monsieur Artus intima donc à tous les libres penseurs un défi solennel, les provoquant à démontrer la fausseté de deux ou trois des faits principaux narrés par Monsieur Lasserre dans son histoire de Notre-Dame de Lourdes. Il déposa chez Monsieur Turquet, notaire à Paris, rue de Hanovre, N° 6 : 1° dix mille liras pour le pari ; 2° cinq mille liras comme garantie des frais de l'enquête ; la somme totale de quinze mille liras devant rester entre les mains du notaire pendant deux mois.

Ayant établi les conditions les plus minutieuses et les plus rigoureuses du jugement, il proposa que celui-ci fût confié à des personnes de grande célébrité, désignant par leurs noms un grand nombre de membres des plus illustres académies de Paris, médecins, scientifiques, magistrats, même un théologien renommé, et il alla jusqu'à y inviter un protestant qu'il désignait et qui était connu pour un écrit sur la guerre et le siège de Paris.

Il déclara que quiconque voudrait accepter le parti n'aurait qu'à en aviser le notaire, en déposant une somme égale à celle qu'il avait lui-même déposée.

Monsieur Artus pensait, et à juste titre, que si les miracles narrés par M. Lasserre étaient faux, dans les villes et les villages où l'on affirmait qu'ils s'étaient produits, des dizaines de parieurs seraient apparus, alléchés par une victoire certaine. « Il y aura bien, disait-il en lui-même, des libre-penseurs assez tenaces dans leur propos, assez certains de l'impossibilité des miracles pour se fier à ce qu'aucun fait ne peut démentir leur doctrine ; ils surgiront inévitablement comme champions et risqueront leur argent comme je risque le mien, comme chacun l'exposerait contre quiconque entreprendrait de propager quelque absurdité, par exemple le mouvement perpétuel ou la quadrature du cercle.

Si, par aventure, parmi tant de témoins qui eurent sous les yeux ces faits, si parmi tant de philosophes qui affectent le mépris quand il est question d'une telle intervention divine, si parmi tant d'adversaires personne, absolument personne, ne se lève pour relever le défi, si la libre-pensée en masse fait la sourde oreille, ou refuse de mettre la bourse sur la table devant l'enquête, alors il est bien démontré

à tout homme de bonne foi que les événements surnaturels survenus de nos jours et narrés par Monsieur Lasserre sont hors de toute contestation ; - que vraiment la Très Sainte Vierge est apparue à Lourdes ; - qu'à sa voix et à son signe une source a jailli sous les doigts de Bernadette ; - et que depuis lors des guérisons miraculeuses se sont produites, parfaitement attestées même aux yeux des adversaires qui se refusent à les contester. Restera également démontré, à qui veut voir, la réalité surhumaine du Christianisme, et l'éternelle toute-puissance de Dieu fait homme, adoré sur les autels. Il sera démontré de surcroît que les messieurs de la libre-pensée, lorsqu'ils fanfaronnent dans leurs livres, dans leurs journaux, dans leurs discours, et se dressent contre les miracles, contre le catholicisme, contre Jésus-Christ, se vantent d'une assurance qu'ils n'ont ni dans leur âme, ni dans leur esprit, ni dans leur intellect, ni dans leur conscience, ni dans leur cœur. »

Le défi de Monsieur Artus fut publié par la presse et largement diffusé. Mais un an passa et personne n'eut le courage de l'affronter, ce qui prouva d'autant plus la vérité des glorieux événements de Lourdes et la défaite honteuse de l'audace des adversaires.

Ayant donc narré en détail dans une élégante brochure la guérison de sa nièce, les efforts déployés pour soumettre à un examen la loyauté des adversaires, Monsieur Artus en expédia des exemplaires à tous les membres de l'Académie Française, à tous les journaux libre-penseurs, à toutes les revues, et aux plus célèbres champions de l'incrédulité moderne.

Ayant ainsi pourvu convenablement à la plus grande publicité, Monsieur Artus supprima tout prétexte d'ignorance, mettant en pleine évidence la mauvaise intention et la mauvaise foi des opposants aux apparitions de la Bienheureuse Vierge à Lourdes et des contestataires des prodiges qui les confirmèrent. Il apporta en même temps un argument très puissant pour raffermir encore plus la foi et la confiance des bons chrétiens.

### **Conclusion. Lettre pastorale de l'Évêque de Tarbes, sur les apparitions survenues à la grotte de Lourdes.**

Bernadette Soubirous, choisie par la Divine Providence comme instrument des manifestations prodigieuses de Lourdes, est une nouvelle preuve que le Seigneur se plaît aux humbles et aux simples, et les choisit pour de très hautes missions, afin que ses œuvres resplendissent d'autant mieux à travers la faiblesse des moyens par lesquels elles s'accomplissent.

Lorsque le Sanctuaire de Lourdes fut victorieusement érigé grâce aux offrandes des fidèles, et que la Sainte Église eut ainsi obtenu un nouveau rempart, un réconfort

signalé dans les calamités auxquelles, dans ses desseins impénétrables, Il permet qu'elle soit actuellement soumise, la mission de Bernadette apparut accomplie. Peut-être le comprit-elle plus clairement lorsque, de très solennelles festivités ayant lieu pour l'inauguration du nouveau sanctuaire, il lui fut interdit d'y participer, en raison d'une grave infirmité qui la confinait sur un lit d'hôpital. Et il est bien digne d'observation que la même chose arriva au curé de Lourdes. C'est ainsi que les ministres de la volonté de la Bienheureuse Vierge pour l'érection du sanctuaire, à savoir la jeune messagère et le prêtre principal exécuteur, restèrent exclus, et donc totalement inobservés dans la joie et l'exultation publiques. Bien plus, pour se soustraire à jamais absolument à tous les regards, Bernadette se consacra à Dieu en entrant dans une pieuse communauté de Sœurs de la Charité.

Sa famille ne changea pas de condition, ni n'améliora en rien sa situation, bien qu'elle n'ait pas été épargnée par l'accusation de commerce honteux. La vérité est que jamais elle n'accepta le moindre don, même de peu de valeur. Bernadette consentit une fois à accepter une offrande, et ce fut celle d'une pieuse dame favorisée d'une grâce signalée. Lorsque cette dame déposa l'habit votif qu'elle avait porté pendant de nombreux mois, elle l'accepta, heureuse de revêtir les couleurs de la Bienheureuse Vierge jusqu'à ce qu'elle les changeât pour les austères vêtements religieux.

Maintenant, dans le secret d'une humble cellule et dans l'exercice de la charité, elle se rappelle, et certainement avec une douce et spirituelle délectation, les communications secrètes et les faveurs de la Très Sainte Vierge.

Pour confirmer ce que nous avons narré jusqu'à présent, nous croyons bon de publier ici la lettre pastorale de l'Évêque de Tarbes, dans laquelle sont exposées et confirmées les merveilles opérées à la grotte de Lourdes.

### **Bertrand-Sévère Laurence**

*par la miséricorde de Dieu, et par la grâce du Saint-Siège Apostolique, Évêque de Tarbes, assistant au trône Pontifical, etc., etc.*

### **Au Clergé et aux fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ**

En tout temps, mes chers coopérateurs et très chers frères, de merveilleuses communications se sont établies entre le ciel et la terre. Dès l'origine du monde, le Seigneur apparut à nos premiers parents pour leur reprocher la désobéissance commise. Dans les siècles suivants, nous le voyons converser avec les Patriarches et les Prophètes, et l'Ancien Testament rapporte l'histoire des apparitions célestes

dont furent favorisés les fils d'Israël. Ces faveurs divines ne devaient pas cesser avec la loi mosaïque ; bien au contraire, dans la loi de grâce, elles furent plus stupéfiantes et plus nombreuses.

Dès les débuts de l'Église, en ces temps de cruelle persécution, les Chrétiens recevaient des visites de Jésus-Christ, ou des Anges, qui apparaissaient tantôt pour leur révéler les secrets de l'avenir, tantôt pour les libérer des chaînes, tantôt pour les fortifier dans les combats. De cette manière, selon l'avis d'un écrivain judicieux, Dieu encourageait ces illustres confesseurs de la foi, tandis que les puissants de la terre faisaient tout leur possible pour éteindre dans son germe la doctrine salvatrice du monde. Ces manifestations surnaturelles ne se produisirent pas seulement dans les premiers siècles du Christianisme : l'histoire atteste qu'elles se sont de temps en temps renouvelées à la gloire de la religion et à l'édification des fidèles.

Parmi les apparitions célestes, il faut signaler celles de la Très Sainte Vierge, qui ont été pour le monde une source abondante de bénédictions. En parcourant l'univers catholique, le voyageur rencontre de temps en temps des sanctuaires consacrés à la Mère de Dieu ; et beaucoup de ces monuments ont pour origine des apparitions de la Reine des cieux. Nous possédons déjà l'un de ces sanctuaires bénis, fondé il y a quatre siècles, après une révélation faite à une jeune bergère, où des milliers de pèlerins se rendent chaque année pour se prosterner devant le trône de la Vierge glorieuse et implorer ses faveurs.

Grâces soient rendues au Tout-Puissant, qui, dans les trésors infinis de sa bonté, nous accorde une nouvelle faveur. Il veut que dans le Diocèse de Tarbes un nouveau sanctuaire soit construit à la gloire de Marie. Et quel est l'instrument choisi par elle pour nous manifester ses pieux desseins ? Comme toujours, l'un des plus vils selon le monde : une jeune fille de quatorze ans, Bernadette Soubirous, née à Lourdes d'une famille pauvre.

C'était le onzième jour de février de l'année 1858. Bernadette ramassait du bois sec sur la rive du Gave, en compagnie d'une de ses sœurs âgée de onze ans, et d'une autre fillette de treize ans. Elle était arrivée devant la grotte dite de *Massabielle*, lorsque, au milieu du silence de la nature, elle entend un bruit semblable à un souffle de vent. Elle regarde du côté de la rive droite de la rivière, bordée de peupliers, mais les voit immobiles. Un nouveau bruit ayant frappé ses oreilles, elle se tourne vers la grotte, et voit à l'extrémité du rocher, dans une sorte de niche, près d'un buisson qui s'agite, une dame qui lui fait signe de s'approcher. Son visage était d'une beauté ravissante ; elle était vêtue de blanc, avec une ceinture de couleur céleste autour de la taille. Elle avait un voile blanc sur la tête et une rose de couleur jaune sur chacun de ses pieds. À cette vue, Bernadette s'effraie, pensant être victime d'une illusion ; elle se frotte les yeux, mais l'objet qu'elle voit devient

de plus en plus sensible. Alors elle tombe instinctivement à genoux, prend son chapelet, le récite, et quand elle l'eut terminé, l'apparition disparut.

Soit par une inspiration secrète, soit à l'instigation de ses compagnes, auxquelles elle avait révélé ce qu'elle avait vu, Bernadette retourne à la grotte le dimanche et le jeudi suivants, et à chaque fois le même phénomène se renouvelle. Le dimanche, pour s'assurer si cet être mystérieux venait du Seigneur, la jeune fille l'asperge trois fois d'eau bénite, et elle reçoit de l'apparition un regard plein de douceur et de tendresse. Le jeudi, l'apparition parle à Bernadette, et lui dit de revenir pendant quinze jours de suite ; de boire, de se laver dans la fontaine et de manger une herbe qu'elle y trouvera. Ne voyant pas d'eau dans la grotte, la jeune fille se dirige vers la rivière Le Gave, lorsque l'apparition la rappelle et lui dit d'aller au fond de la grotte, à l'endroit qu'elle lui indique du doigt. La jeune fille obéit, mais ne trouve qu'une terre humide. Elle creuse aussitôt de ses mains un petit trou, qui se remplit d'eau boueuse ; elle en boit, se lave et mange une sorte de cresson qui se trouvait à cet endroit.

Cet acte d'obéissance accompli, l'apparition parle de nouveau à Bernadette et la charge d'aller dire aux prêtres que c'est sa volonté qu'on lui élève une chapelle sur le lieu où elle est apparue. Et la jeune fille s'empresse d'accomplir auprès du curé de la paroisse la mission reçue.

La jeune fille avait été invitée à retourner pendant quinze jours à la grotte. Elle obéit fidèlement et chaque jour, à l'exception de deux, elle contemple le même spectacle en présence d'une foule innombrable, qui se presse devant la grotte sans rien voir ni entendre. Pendant ces quinze jours, l'apparition invita plusieurs fois Bernadette à aller boire et se laver au lieu déjà indiqué ; elle lui recommanda de prier pour les pécheurs et renouvela l'invitation qu'une chapelle lui soit érigée. De son côté, Bernadette lui demanda qui elle était, mais ne reçut pour réponse qu'un gracieux sourire.

Après la quinzième visite, deux autres apparitions eurent lieu, l'une le vingt-cinq mars, jour de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge, et l'autre le cinq avril. Le jour de l'Annonciation, Bernadette demanda trois fois à l'être mystérieux qui il était. Alors l'apparition lève ses mains, les joint à la hauteur de sa poitrine, lève les yeux au ciel, et avec un air souriant s'exclame : *Je suis l'Immaculée Conception.*

Tel est en substance, continuait le Prélat, le récit authentique que nous avons nous-mêmes eu de la bouche de Bernadette, en présence de la Commission réunie pour l'interroger la seconde fois.

Par conséquent, la jeune fille aura vu et entendu un être qui s'appelle l'Immaculée Conception, lequel, bien que revêtu d'une forme humaine, n'a été ni vu ni entendu par aucun des nombreux spectateurs présents à l'apparition. Ce sera donc un être

surnaturel. Que devons-nous penser d'un tel fait ?

Mes chers frères, vous savez avec quelle lenteur l'Église procède pour juger ces faits surnaturels. Avant de les admettre et de les déclarer divins, elle exige des preuves très certaines. L'homme, après sa chute originelle, est sujet à de nombreuses erreurs, surtout en une matière aussi délicate. S'il n'est pas trompé par la raison devenue si faible, il peut être égaré par le démon. Et qui ne sait que parfois le malin, pour nous faire tomber facilement dans ses embûches, se transforme en ange de lumière ? (2 Cor. c. XI, 14) C'est pourquoi le Disciple bien-aimé nous inculque de ne pas croire à tout esprit, mais de prouver si les esprits procèdent de Dieu (1 Ep. Ioan. c. IV, 1). Cette preuve, nous l'avons faite, très chers frères. Autour du fait dont nous parlons, cela fait quatre ans que nous dépensons nos sollicitudes ; nous l'avons observé dans ses diverses phases et nous nous sommes laissé inspirer par la Commission composée d'ecclésiastiques vertueux, savants et expérimentés, qui ont interrogé la jeune fille, étudié avec la plus grande diligence les faits et examiné et pesé chaque chose. Nous avons aussi invoqué l'autorité de la science, et nous sommes restés convaincus que l'apparition est surnaturelle et divine, et que par conséquent ce que Bernadette a vu est la Très Sainte Vierge. Notre conviction s'est formée sur le témoignage de Bernadette, mais principalement sur les faits survenus, et qui ne peuvent s'expliquer sans y admettre une opération divine. Le témoignage de la jeune fille apporte toute sécurité. Et premièrement, sa sincérité ne peut être mise en doute. Et qui, en traitant avec elle, ne peut admirer sa simplicité, sa candeur, sa modestie ? Tandis qu'on parle partout des merveilles qui lui ont été révélées, elle seule se tait, et quand elle est interrogée, elle répond, raconte tout sans affectation, et avec une ingénuité indicible ; et aux très nombreuses questions qui lui sont posées, elle donne sans hésitation des réponses claires, précises, convenables et pleines de la plus grande persuasion. Soumise à de dures épreuves, elle n'a pas cédé aux menaces, et a refusé de larges offrandes. Toujours cohérente avec elle-même, interrogée plusieurs fois, elle a constamment maintenu ce qu'elle avait dit une fois sans rien ajouter, et sans rien enlever. La sincérité de Bernadette est donc incontestable, et nous ajoutons même qu'elle est incontestée, car ses contradicteurs, qu'elle a eus, ont été contraints de le confesser.

Mais si Bernadette n'a pas voulu tromper, ne se pourrait-il pas qu'elle se soit trompée elle-même ? Ne se pourrait-il pas qu'elle ait cru voir et entendre alors qu'elle n'a rien vu ni entendu ? Ne se pourrait-il pas qu'elle ait été prise d'hallucinations ? - Cela est à exclure. La sagesse de ses réponses démontre qu'elle est d'âme droite, qu'elle a une imagination calme et un bon sens bien supérieur à son âge. Elle n'est pas exaltée par un sentiment religieux ; on ne lui a trouvé ni

désordre intellectuel, ni altération des sens, ni bizarrerie de caractère, ni aucune maladie qui la prédisposerait à former des inventions imaginaires. Elle a vu l'apparition non pas une seule fois mais dix-huit fois ; au début, subitement, rien ne pouvant la faire même soupçonner l'événement qui se produisait, et pendant les quinze jours, espérant la voir toujours, elle n'a rien vu deux fois bien qu'elle se trouvât au même endroit et dans les mêmes circonstances. Et puis, que se passait-il quand elle la voyait ? Bernadette se transformait ; elle prenait d'autres sentiments, son regard s'enflammait, elle voyait des choses qu'elle n'avait jamais vues, elle entendait un langage jamais entendu par elle, dont elle ignorait parfois le sens mais qu'elle n'oubliait pas. L'ensemble de ces circonstances ne permet pas de supposer qu'elle ait été prise d'hallucination. La jeune fille a donc vu et entendu un être qui se disait l'Immaculée Conception, et ce fait ne pouvant être naturellement expliqué, nous avons raison de croire que l'apparition est surnaturelle.

Le témoignage de Bernadette, qui est important en soi, acquiert une force nouvelle ou plutôt son accomplissement à travers les faits merveilleux qui ont suivi. Si l'arbre doit être jugé à ses fruits, nous pouvons affirmer que l'apparition racontée par la jeune fille est surnaturelle et divine, car elle a produit des effets surnaturels et divins. Et en effet, qu'est-il arrivé après cela, mes chers frères ? Dès que l'apparition fut connue, la nouvelle se répandit partout en peu de temps. On savait que Bernadette devait se rendre pendant quinze jours à la grotte, et voici que toute la contrée s'émeut, une multitude de gens accourt au lieu de l'apparition ; avec un très grand désir, elle attend l'heure solennelle, et tandis que la jeune fille, ravie hors d'elle-même, est absorbée dans l'Être qu'elle contemple, les témoins de ce prodige sont émus et attendris dans un même sentiment d'admiration et de prière.

Les apparitions ont cessé, mais l'affluence continue. Des pèlerins venus de contrées lointaines non moins que des pays voisins se rendent à la grotte, et il y en a de tout âge, classe et condition. Et quelle cause meut ces innombrables visiteurs ? Ils vont à la grotte pour prier et demander quelque faveur à l'Immaculée Marie, et par leur recueillement ils montrent qu'ils sentent comme un souffle divin, qui anime cette roche désormais devenue si célèbre. Beaucoup d'âmes déjà bonnes se sont fortifiées dans la vertu, d'autres froides et indifférentes ont repris les anciennes pratiques de la Religion ; des pécheurs obstinés, la Vierge de Lourdes ayant été invoquée en leur faveur, se sont réconciliés avec Dieu. Ces merveilles de la grâce qui ont un caractère d'universalité et de durée ne peuvent avoir d'autre auteur que Dieu. Et tout cela confirme évidemment la vérité de l'apparition.

Si des effets produits pour le bien des âmes nous passons à ceux qui concernent la santé des corps, que de prodiges n'avons-nous pas à raconter ?

On avait vu Bernadette boire et se laver à l'endroit désigné par l'apparition. Cette

circonstance avait été notée et avait éveillé l'attention publique. Chacun se demandait si l'on ne devait pas y voir un signe d'une vertu surnaturelle de l'eau de cette fontaine.

Des malades ont eu recours à l'eau de la grotte, et non en vain : beaucoup, dont les infirmités avaient résisté aux soins les plus énergiques, y ont recouvré subitement la santé. Ces guérisons extraordinaires ont suscité beaucoup d'émerveillement et la nouvelle s'en est rapidement propagée partout. De toutes parts, des malades qui ne pouvaient se transporter à la grotte, demandaient de l'eau de Massabielle. Combien de malades guéris ! combien de familles consolées !... Si nous voulions invoquer leur témoignage, d'innombrables voix s'élèveraient pour publier dans le langage de la reconnaissance l'efficacité souveraine de l'eau de la grotte. Nous ne pouvons ici faire l'énumération de toutes les faveurs obtenues, mais nous pouvons affirmer que l'eau de Massabielle a guéri des malades désespérés, et déjà déclarés incurables. Ces guérisons sont survenues avec l'usage d'une eau dépourvue de toute qualité curative par nature (selon l'analyse rigoureuse faite par de bons chimistes expérimentés) les unes instantanément, les autres après l'avoir utilisée deux ou trois fois soit comme boisson soit comme lotion. De plus, ces guérisons sont permanentes. Or, quelle force les a produites ? Peut-être la force des organes ? La science dit non. Elles sont donc l'œuvre de Dieu. Mais toutes se réfèrent à l'Apparition, elle en est le principe, elle a inspiré confiance aux malades. Il y a par conséquent un lien étroit entre l'Apparition et les guérisons, et donc l'Apparition est divine parce que les guérisons portent une empreinte divine. Mais ce qui procède de Dieu est vérité ! Par conséquent, l'Apparition qui se dit l'Immaculée Conception, que Bernadette a vue et entendue, est la *Très Sainte Vierge* ! Nous proclamons par conséquent : « Ici il y a le doigt de Dieu — *Digitus Dei est hic*. »

Admirons, très chers frères, l'économie de la divine Providence. L'immortel Pie IX, à la fin de l'année 1854, définissait le dogme de l'Immaculée Conception. La parole du Pontife fut aussitôt proclamée dans le monde entier ; les cœurs des catholiques exultèrent de joie, et partout on célébra le glorieux privilège de Marie par des fêtes que nous n'oublierons jamais. Et voici que trois ans plus tard, la Très Sainte Vierge, apparaissant à une jeune fille, lui dit : *Je suis l'Immaculée Conception.... Je veux qu'on édifie en ce lieu une chapelle en mon honneur*. Ne vous semble-t-il pas qu'elle ait voulu par ce moyen consacrer par un monument l'oracle infallible du Successeur de Pierre ? Et où veut-elle que ce monument soit élevé ? Au pied de nos Pyrénées, lieu où affluent de nombreux étrangers de toutes les parties du monde pour recouvrer la santé du corps. Ne vous semble-t-il pas que par ce moyen la Vierge convoque les fidèles de toutes les nations à l'honorer dans le nouveau temple qui lui sera élevé ?

Habitants de la ville de Lourdes, réjouissez-vous ! L'Auguste Marie daigne tourner sur vous ses regards miséricordieux. Elle veut qu'on lui élève près de votre ville un sanctuaire où elle dispensera ses faveurs. Remerciez-la de ce signe de prédilection qu'elle vous donne : et puisqu'elle se montre libérale des tendresses de Mère, montrez-vous ses enfants dévoués par l'imitation de ses vertus et par l'affection à la Religion. Du reste, nous sommes heureux de le dire, l'Apparition a déjà apporté parmi vous d'abondants fruits de salut. Témoins oculaires des faits de la grotte, et des heureux succès qui s'y sont produits, votre confiance a été grande, et votre conviction forte. Nous avons admiré votre prudence, votre docilité à suivre nos conseils de soumission à l'autorité civile, lorsque pendant quelques semaines vous avez dû vous abstenir d'aller à la grotte, et réprimer dans vos cœurs les sentiments inspirés par le spectacle qui vous avait tant émus pendant les quinze jours des Apparitions.

Et vous tous, très chers diocésains, ouvrez votre cœur à l'espérance : une ère nouvelle de grâces commence pour vous, et les bénédictions célestes sont préparées pour tous.

Dans vos suppliques et cantiques, vous ajouterez désormais le titre de Notre-Dame de Lourdes à ceux de Notre-Dame de Garaison, de Poeylaün, de Héas, et de Piétat. De ces vénérables sanctuaires, la Vierge Immaculée veillera sur vous, et vous couvrira de sa protection très efficace. Oui, très chers collaborateurs et très aimés frères, si avec un cœur plein de confiance nous fixons nos yeux sur cette étoile de la mer, nous traverserons sans crainte de naufrage la mer orageuse de cette vie et nous arriverons sains et saufs au port de l'éternelle félicité.

Pour ces motifs, après nous être entendus avec nos vénérables frères Dignitaires, Chanoines et Chapitre de notre église cathédrale ;

### **AYANT INVOQUÉ LE SAINT NOM DE DIEU**

Nous fondant sur les règles sagement établies par Benoît XIV dans son œuvre sur la Béatification et la Canonisation des Saints pour le discernement des vraies ou fausses apparitions ;

Vu la relation favorable qui nous a été présentée par la Commission chargée de s'informer sur l'Apparition survenue dans la grotte de Lourdes, et sur les faits y afférents ;

Vu les témoignages écrits des médecins que nous avons requis sur les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de l'eau de la grotte ;

Considérant premièrement que le fait de l'Apparition, tant de la part de la jeune fille qui l'a racontée, que par les effets extraordinaires qui en ont résulté, ne pourrait

s'expliquer autrement que par l'opération d'une cause surnaturelle ;

Considérant en second lieu que cette cause ne peut être que divine, puisque les effets produits étant les uns des signes sensibles de la grâce, comme la conversion des pécheurs ; les autres, des dérogations aux lois de la nature, comme les guérisons miraculeuses, ne peuvent être attribués qu'à l'Auteur de la grâce, et au Maître de la nature ;

Considérant enfin que notre conviction est corroborée par le concours très grand et spontané des fidèles à la grotte, concours qui n'a point cessé après les premières apparitions, et qui a pour but de demander des faveurs, ou de rendre grâce pour celles reçues ;

Pour satisfaire au juste désir de notre vénérable Chapitre, du Clergé, des laïcs de notre diocèse et de tant d'âmes pieuses qui désirent depuis longtemps de l'autorité ecclésiastique une sentence que des motifs de prudence nous ont fait différer ;

Voulant aussi satisfaire aux vœux de beaucoup de nos collègues dans l'Épiscopat, et d'un grand nombre de personnages remarquables qui ne sont pas de notre diocèse ;

Après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit, et l'assistance de la Très Sainte Vierge

Nous avons déclaré et déclarons ce qui suit :

Art. 1. Nous jugeons que l'Immaculée Marie, Mère de Dieu, est réellement apparue à Bernadette Soubirous le 11 février 1858 et les jours suivants, au nombre de dix-huit fois dans la grotte de Massabielle, près de la ville de Lourdes ; que cette apparition revêt tous les caractères de la vérité, et que par conséquent les fidèles sont fondés à la croire certaine. Nous soumettons humblement notre jugement au jugement du Souverain Pontife, à qui appartient le gouvernement de toute l'Église.

Art. 2. Nous permettons le culte de Notre-Dame de Lourdes dans notre diocèse ; mais nous interdisons en même temps toute publication de formule particulière de prière, de cantique ou de livre de dévotion relatif à cet événement sans notre approbation donnée par écrit.

Art. 3. Pour nous conformer à la volonté de la Très Sainte Vierge maintes et maintes fois manifestée dans ses diverses apparitions, nous nous proposons de faire élever un sanctuaire sur le terrain de la grotte, devenu propriété particulière des Évêques de Tarbes.

Cette construction, en raison du site escarpé et difficile, nécessitera de longs travaux et de grandes dépenses. C'est pourquoi, pour exécuter notre pieux dessein, nous avons besoin de l'aide des prêtres et des fidèles de notre Diocèse, des prêtres et des fidèles de France et des autres contrées. Nous faisons appel à leur cœur libéral, et particulièrement à toutes les personnes dévotes de toute nation qui

professent un culte spécial à l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge Marie.

Art. 4. Avec confiance, nous nous adressons aux Instituts des deux sexes consacrés à l'enseignement de la jeunesse, aux Congrégations des filles de Marie, aux Confréries de la Très Sainte Vierge, et aux diverses pieuses Associations tant de notre Diocèse que de toute la France.

Art. 5. Chaque paroisse, corporation, établissement, communauté religieuse, confrérie ou personne qui offrira pour elle-même ou par des dons qu'elle aura recueillis, une somme de 500 francs ou plus, aura le titre de *fondateur du sanctuaire de la grotte de Lourdes*.

Si les dons offerts sont de 20 francs ou plus, le titre sera de *bienfaiteur principal*. Les noms des fondateurs et bienfaiteurs principaux nous seront envoyés avec les offrandes ; ils seront diligemment conservés dans un registre à cet effet ; de plus, ils seront déposés dans un cœur d'argent doré, qui sera placé sur le maître-autel du sanctuaire.

Chaque semaine et à perpétuité, deux messes seront célébrées dans ce sanctuaire, le mercredi, pour les fondateurs et bienfaiteurs principaux ; le vendredi, une autre sera célébrée pour tous ceux qui auront, par leurs offrandes, même minimales, contribué à cette construction.

Ce n'est pas sans un but particulier d'amour et de miséricorde que la Sainte Vierge a demandé l'érection en ce lieu d'un sanctuaire en son honneur. Nul doute par conséquent que les personnes qui contribueront par leurs largesses à la construction de ce monument ne reçoivent en contrepartie quelque faveur signalée, tant dans l'ordre spirituel que temporel.

Art. 6. Un très grand nombre de personnes, tant de notre diocèse que de diverses parties de la France, et même de l'étranger, ont obtenu des grâces insignes à la grotte de Lourdes ; beaucoup nous ont promis de nous envoyer leur offrande dès qu'il s'agirait d'ériger un sanctuaire en ce lieu. Nous faisons savoir que le moment est venu. Nous les prions également de recommander l'œuvre de la Grotte aux personnes de leur connaissance, et de se charger, si besoin est, de leurs dons volontaires pour nous les faire parvenir.

Art. 7. Une commission composée de prêtres et de laïcs sera nommée pour surveiller, sous notre présidence, l'emploi des fonds.

Notre présente Pastorale sera lue et publiée dans toutes les églises, chapelles et oratoires des séminaires, collèges, hospices de notre Diocèse, le dimanche suivant sa réception.

Donnée à Tarbes, en notre palais épiscopal, signée de notre propre main, avec notre sceau, et contre-sceau de notre secrétaire, le 18 janvier 1862.

† BERTRAND SÉVÈRE  
Évêque de Tarbes.

FOURCADE  
chanoine secrétaire.

### **L'apparition de Lourdes** (11 février 1858)

Réjouis-toi, ô France ! Il y a deux lustres à peine  
L'Éternel accomplit en toi des choses sublimes :  
La Bénie, pleine de toute grâce  
Aux petits bergers de La Salette d'abord,  
Puis, sur un chemin qui nous mène aux Pyrénées,  
Dix-huit fois Elle apparut  
À une humble jeune fille de quatorze ans  
Qui s'appelle Bernadette Soubirous.

Un matin rigoureux de février  
Elle ramassait du bois sur les rives du Gave,  
Quand il lui semble qu'une brise soudaine  
Derrière elle agite les frondaisons.  
Elle se retourne, et voit une vision divine  
Qui infuse joie et crainte dans son cœur,  
Si bien qu'elle se met à réciter le Rosaire  
Craignant une illusion diabolique.

Qui était-elle, la jeune fille ignorante et fortunée  
Ne le savait pas bien :  
Elle ne le sut que quand Elle lui dit :  
« Je suis l'Immaculée Conception »  
Et elle reçut en même temps le commandement  
De revenir pendant quinze jours  
À cette grotte obscure de Massabielle  
Où rayonnait l'illustre figure.

Là, au milieu d'une foule révérencieuse,  
Humble dans une si grande gloire elle revenait.  
Vêtue de blanc, belle et souriante

La Madone lui apparaissait de nouveau ;  
Et à un de Ses signes prodigieusement  
Jaillit une source d'eau vive,  
Qui donna la santé aux malades,  
Même à ceux condamnés par les médecins.

La mécréance, folle de rage, osa  
Démentir les hauts prodiges :  
Elle menaça Bernadette et ses parents,  
Recourut à la tromperie, à la violence.  
Mais Dieu retint les peuples frémissants  
Contre la folie et la tyrannie athées.  
La dure épreuve cessa ; plus belle encore brilla  
La vertu des prodiges et de la servante.

Rome apposa le sceau de sa sanction :  
De là, un afflux d'innombrables personnes  
Au lieu de la sainte apparition.  
Pour conjurer les maux toujours imminents  
Toute la fleur de la nation gauloise  
S'y rassembla, fit des vœux ardents ;  
Et pour obéir à la Mère divine  
S'éleva un temple là où elle apparut à Bernadette.

Les malheurs de l'Église et de la France  
Si à La Salette, ô Marie, tu les as annoncés,  
Le sourire de Lourdes annonce aussi  
Leur triomphe tant désiré,  
Ayant supprimé ces mauvaises scissions  
Qui ont mis le Temple et le Trône en inimitié.  
Et notre cœur à ton cœur, ô Marie,  
Te sera éternellement reconnaissant.

Mais nous devons nous souvenir que si à La Salette  
Le repentir nous fut insinué,  
Un souvenir similaire Marie nous donna  
Dans la céleste apparition de Lourdes.  
Pénitence ! car Dieu est aux aguets ;  
Pénitence ! s'exclama-t-elle d'une voix forte.

Ah ! obéissons à la Mère de Dieu,  
Et embrassons les voies de la pénitence !

D. G. Zambaldi

### **Appendice. Grâces obtenues par l'intercession de Marie Auxiliatrice**

Non seulement en France, mais dans toute la Chrétienté, Dieu se plaît en ces temps à accorder des grâces signalées par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie.

Nous en avons une preuve évidente à Turin, dans l'église de Marie Auxiliatrice, à côté de l'Oratoire de Saint François de Sales à Valdocco. Il ne se passe pas un jour sans que quelqu'un ne se présente à la sacristie ou chez le Directeur de l'Oratoire pour raconter des faveurs, des guérisons, des grâces de toute sorte obtenues suite à des triduums ou neuvaines, ou à des prières en l'honneur de la Bienheureuse Vierge invoquée sous le titre *Secours des Chrétiens*. Parmi les nombreux faits que nous pourrions raconter, nous en choisissons quelques-uns des plus récents que nous exposons ici pour encourager toujours plus les fidèles à la confiance en l'auguste Mère de Dieu.

Un dimanche de mai 1873, Madame Vaschetti Maria, n'ayant pu, à cause de ses infirmités, se rendre à l'église pour les offices, était restée seule à la maison, priant près du feu. Tandis qu'elle était ainsi assise, une étincelle vola sur ses vêtements, et elle ne s'en aperçut que lorsque la flamme s'était déjà développée. Effrayée à cette vue, elle se mit à courir dans les pièces, ce qui ne faisait qu'augmenter toujours plus la flamme qui l'entourait déjà de toutes parts. Se sentant défaillir, elle leva ses yeux égarés vers la fenêtre, vit la statue de Marie Auxiliatrice qui domine l'église de Valdocco, près de laquelle se trouvait son habitation. La pauvre femme, dans ce moment critique, leva ses mains suppliantes vers cette statue en disant : « Pouvez-vous permettre, ô Marie Auxiliatrice, qu'une de vos dévotes servantes meure de cette misérable manière ? » (Elle avait été l'une des pieuses bienfaitrices qui avaient contribué à l'édification de cette église). À peine avait-elle prononcé ces mots qu'elle fut soudainement libérée des flammes et de tout danger, *comme si de l'eau fraîche lui avait été versée dessus*, dira-t-elle ensuite. Peu après, son frère arriva et, la voyant si abattue, lui en demandant la raison. Alors la pieuse dame lui raconta de quelle manière, par un miracle évident de Marie Auxiliatrice, elle avait échappé à une mort terrible. Venue ensuite remercier la Bienheureuse Vierge dans l'église, elle insista pour que le fait soit publié pour une plus grande action de grâces et pour l'exaltation de Marie honorée sous le titre de *Secours des Chrétiens*.

Un médecin très estimé dans sa spécialité, mais incrédule et indifférent en matière de religion, se présente un jour au Directeur de l'Oratoire de S. F. de Sales et lui dit :

— J'entends dire que vous guérissez de toutes sortes de maladies.

— Moi ? Non.

— Pourtant, on me l'a assuré, en me citant même le nom des personnes et le genre de maladie.

— On vous a trompé. Il arrive souvent que des personnes se présentent à moi pour obtenir de telles grâces pour elles-mêmes ou pour leurs connaissances par l'intercession de Marie Auxiliatrice, en faisant des triduums ou des neuvaines ou des prières, ou avec quelque promesse à accomplir une fois la grâce obtenue, mais dans de tels cas, les guérisons se produisent par la grâce de la Très Sainte Vierge Marie, et non par moi.

— Eh bien, qu'elle me guérisse moi aussi, et je croirai à ces miracles.

— Et de quelle maladie êtes-vous atteint ?

Le docteur commença alors à raconter qu'il était atteint de crises d'épilepsie et que, surtout depuis un an, les crises étaient si fréquentes qu'il n'osait plus sortir sans être accompagné. Tous les traitements n'avaient servi à rien, et se voyant dépérir chaque jour davantage, il était venu le voir dans l'espoir d'obtenir lui aussi, comme tant d'autres, la guérison.

— Eh bien, lui dit le directeur, faites comme les autres, mettez-vous à genoux ici, récitez avec moi une prière, disposez-vous à purifier votre âme avec les sacrements de la confession et de la communion et vous verrez que la Madone vous consolera.

— Ordonnez-moi autre chose, mais ce que vous me dites, je ne peux pas le faire.

— Et pourquoi ?

— Parce que ce serait de ma part une hypocrisie. Je ne crois ni en Dieu, ni en la Madone, ni aux prières, ni aux miracles.

Le directeur en fut consterné, mais il dit tant de choses que, avec l'aide de la grâce de Dieu, le docteur se mit à genoux et récita quelques prières en union avec le prêtre. Puis, ayant fait le signe de la sainte Croix, il se leva et dit : — Je suis étonné de savoir encore faire ce signe, cela fait quarante ans que j'ai cessé de le faire ! Il promit en outre qu'il se disposerait à aller se confesser.

Il tint en effet parole. À peine confessé, il se sentit comme intérieurement guéri, et il *n'eut plus jamais aucune crise d'épilepsie*, alors que, selon les dires de sa famille, ces crises étaient auparavant si fréquentes et terribles qu'elles faisaient toujours craindre un accident.

Quelque temps après, il vint à l'église de Marie Auxiliatrice, s'approcha des Saints Sacrements et après, il alla à la sacristie et dit à sa famille réunie là :

Rendez gloire à Dieu. La Vierge céleste m'a obtenu la santé de l'âme et du corps, et de l'incrédulité elle m'a conduit à la foi chrétienne, dans laquelle j'avais presque fait naufrage.

Le 24 mai de l'année 1873, le jour précis de la solennité de Marie Auxiliatrice, un jeune officier se présenta au directeur de l'Oratoire et, le visage déchiré par la douleur et les mots coupés par les larmes, il lui exposa que sa femme était à la maison, à l'agonie, à cause d'une maladie cruelle et longue ; il le suppliait de toutes ses forces et de toutes ses connaissances pour qu'il lui obtienne de Dieu la grâce que sa femme guérisse. Le directeur lui adressa des paroles de compassion et de réconfort et, tirant parti des bonnes dispositions dans lesquelles se trouvait à ce moment le cœur de l'officier, il le persuada de s'agenouiller avec lui pour réciter quelques prières à Marie Auxiliatrice pour la santé de la mourante, après quoi il le congédia.

À peine une heure s'était écoulée et l'officier revenait à pas pressés, mais tout rayonnant de joie. On lui fait remarquer qu'à ce moment-là, le directeur se trouve au milieu des pieux bienfaiteurs de la maison, qu'il n'est pas possible de lui parler... — Dites-lui mon nom, répondit l'officier, j'ai absolument besoin de lui dire un seul mot.

Le directeur, ayant appris qu'il était demandé avec beaucoup d'insistance, se rendit auprès de l'officier. Dès que celui-ci le vit, ému par la joie et rayonnant de jubilation, il lui dit :

— À peine sorti d'ici, j'avais couru à la maison. Oh ! prodige, ma femme que j'avais laissée mourante au lit, d'un coup, sentant ses douleurs cesser et ses forces revenir, avait demandé ses vêtements, et quand j'entrai, elle vint à ma rencontre, faible certes, mais complètement guérie.

Et continuant à raconter l'émotion ressentie, il sortit un riche bracelet en or en disant : « Ceci est le cadeau de mariage que j'avais fait à ma femme, nous l'offrons tous deux maintenant de tout cœur à Marie Auxiliatrice, à qui nous reconnaissons cette guérison inespérée. »

Le directeur rentra quelques minutes après dans la pièce où étaient réunis les bienfaiteurs et, leur montrant le bracelet, leur dit : « Voici un signe de gratitude pour une grâce obtenue ce jour même par l'intercession de Marie Auxiliatrice, dont nous célébrons la solennité ! »

Pendant que ces dernières pages étaient imprimées, le fait suivant se produisit dans un village du Piémont. Un paysan vit l'un de ses bœufs tomber malade et en quelques jours, son état s'aggrava tellement que le vétérinaire déclara sa guérison désespérée. Avec les prix fabuleux que ces animaux coûtent de nos jours, le paysan

mesura aussitôt l'ampleur du malheur qui allait le frapper, et n'ayant plus d'espoir ni de moyens humains, il se tourna vers Marie Auxiliatrice, lui promettant une offrande au cas où le bœuf guérirait. Pour confirmer cette promesse, il en informa par lettre le Directeur de cet Oratoire, lui demandant sa bénédiction. La lettre eut juste le temps d'arriver à son adresse, et le bœuf commença à s'améliorer et hier (8 déc. 1873), l'offrande promise par cet honnête paysan arriva, avec la confirmation que l'animal était parfaitement guéri à la surprise de tous et du vétérinaire spécialement.

*Avec la permission de l'Autorité Ecclésiastique.*

Turin, Typographie et librairie de l'Oratoire de S. François de Sales 1873.  
Propriété de l'éditeur, vendable également à la Librairie de l'Hospice de S. Vincent de Paul à Sampierdarena.